

Apparemment pas : d'après le collectif « Nos retraites », qui s'est formé pour l'occasion, les montants des cas-type sont juste ... **complètement faux**.

Par exemple, dans le rapport, on fait la connaissance de Marine, née en 1980.



Oui enfin moi, la retraite, ça m'inquiète pas trop m'voyez.

NON, PAS TOI.

Ah.

Cette Marine là, employée au salaire moyen pendant toute sa carrière.



Ah bah moi ça m'intéresse, parce qu'avec ma sciatique je sais pas combien de temps je vais encore pouvoir tenir !

D'après le rapport, si Marine travaille jusqu'à 62 ans ...

Elle toucherait 1839€ avec le système actuel ...

... et 1856€ avec le système macron.



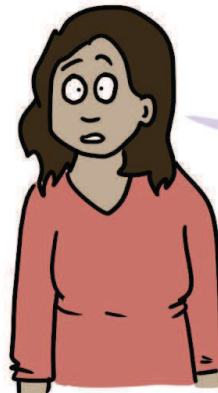
Pas fou, mais si j'ai fini de rembourser mon crédit, ça ira!



Ah bah ça va, pas la peine de s'alarmer!



Sauf que pour ce calcul, ils ont fait comme si aujourd'hui, on devait cotiser 44 ans, alors que c'est 43. La vraie retraite de Marine au jourd'hui, ça serait 1985€.



Uh! Je perds 130 balles par mois?

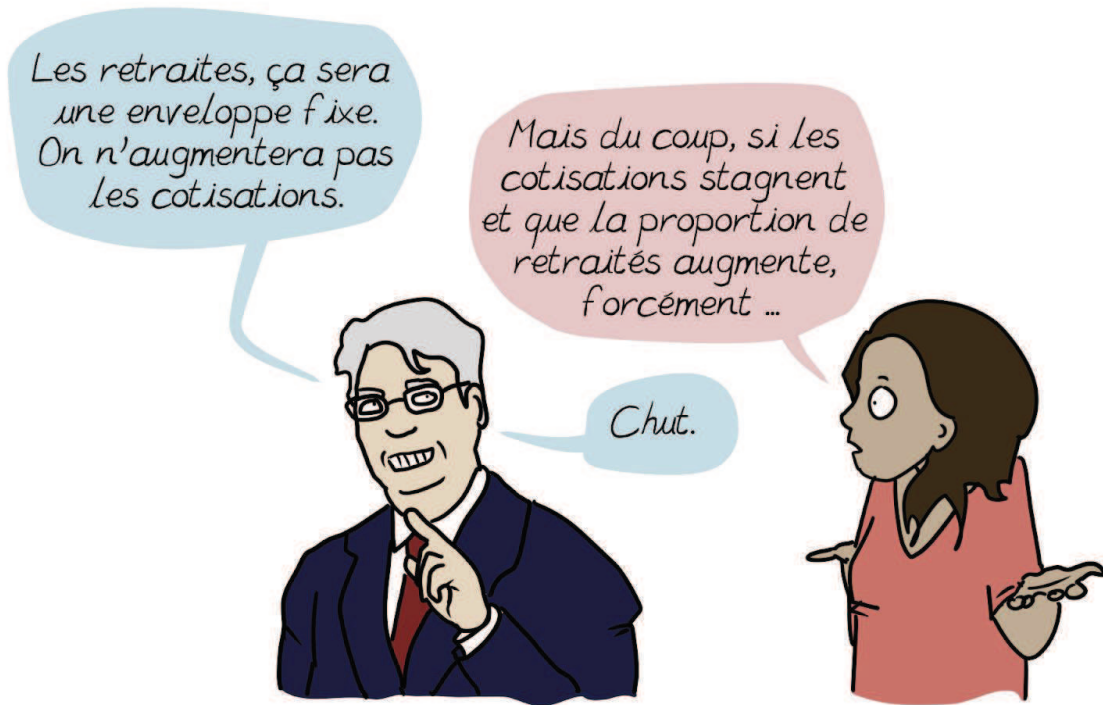
1800€ par mois, aujourd'hui, ça paraît correct. Mais dans 30 ans ? Sur les 30 dernières années, les prix ont augmenté de 60%. Donc c'est probable que 1800€ aujourd'hui, ça soit plutôt équivalent à 1000€ dans 30 ans.

Et puis les pensions, elles sont données en montant et pas en pourcentage !



Et tout cas, quand on regarde les calculs refaits par le collectif, avec les bons chiffres, et en pourcentage, pas de mystère : tout le monde y perd.

Rien d'étonnant si on regarde ce que Delevoye appelle la **règle d'or** de la réforme :



Et c'est bien dans cet objectif que la réforme propose un **système par points**.

Systeme par points ?
C'est quoi ce truc ...
je comprends rien.



Normal, c'est fait pour. Si c'était clair, y'aurait déjà tout le monde dans la rue. Alors voilà : aujourd'hui, la retraite se calcule en pourcentage du salaire.

Ca veut dire que ta pension sera égale à une partie de ton salaire quand tu bossais. C'est ce qu'on appelle le **taux de remplacement**.

Pour partir « à taux plein » c'est-à-dire avoir droit au pourcentage maximum, il faut réunir deux conditions.

Avoir travaillé pendant

43 ans

Et avoir au moins

62 ans

Attention, le taux plein, c'est pas 100% ! Aujourd'hui c'est à peu près 50% de ton salaire. Avec les complémentaires, on peut arriver à 75%.

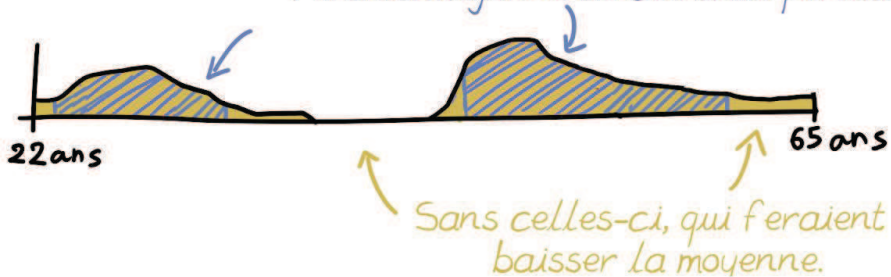
Ah ... c'est pas beaucoup ...

Non, c'est pas beaucoup. Mais heureusement, au jourd'hui, ton salaire moyen n'est pas calculé sur toute ta carrière, mais sur tes 25 meilleures années.

Ca veut dire que si tu as eu des années difficiles, au chômage par exemple, en congé parental, ou à temps partiel, ça ne fera pas baisser ta retraite, car ce n'est pas pris en compte dans le calcul.



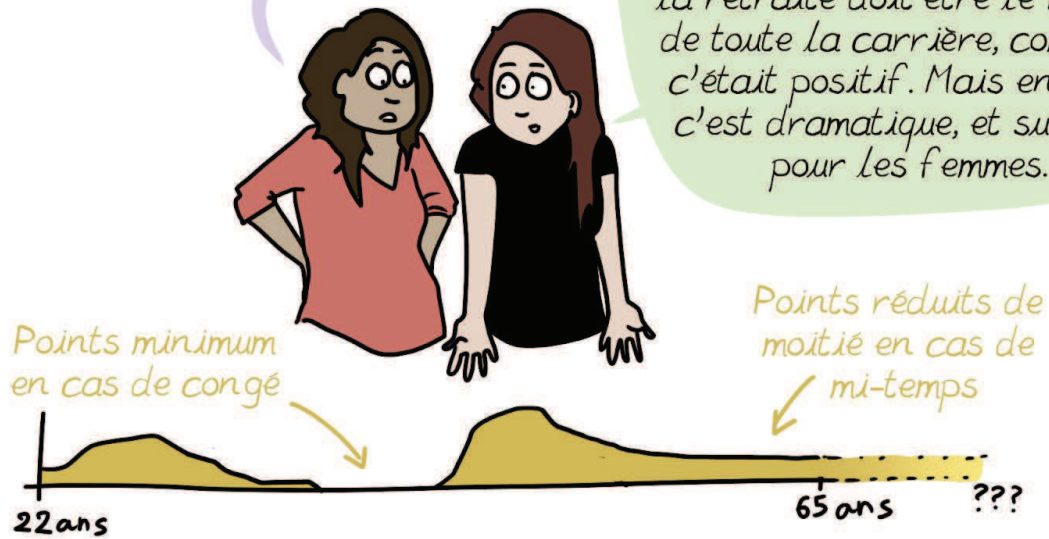
Si ta carrière ressemble à ça, on fera la moyenne de ces deux périodes.



Avec le système par points, tout ça, c'est fini! Tu cumules des points en travaillant, et on te les convertit en pension au moment de la retraite.

Mais ... moi j'ai pris un congé parental d'un an! Et en revenant j'ai trouvé qu'un mi-temps. J'aurai assez de points pour vivre de ma pension?

Bin, ça va être chaud. Dans le rapport, ils disent que la retraite doit être le reflet de toute la carrière, comme si c'était positif. Mais en fait c'est dramatique, et surtout pour les femmes.

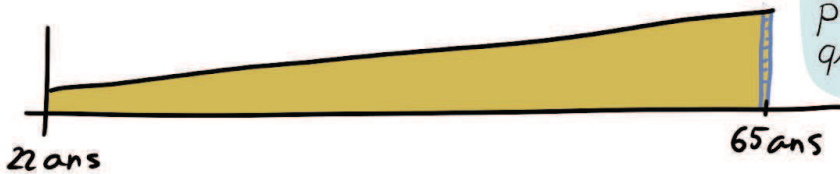


Et comme la réforme va unifier tous les régimes (vers le bas), les fonctionnaires aussi sont concernés.



Pour eux aujourd'hui, il n'y a pas de complémentaire. La pension c'est 75% du salaire, calculé sur la moyenne des 6 derniers mois - les meilleurs, forcément.

Passer de 75% de ça à un calcul sur toute la carrière, ça va faire mal !



Le rapport dit qu'ils « compenseront » un peu en ajoutant les primes dans le calcul des points, mais encore une fois, ça va pénaliser les femmes, qui en touchent moins.

Et pour (ou plutôt contre) les femmes, que ce soit dans le public ou dans le privé, ce n'est pas tout.